

Réussir votre projet d'aménagement sans imprévus

Préparation et budget

- Définissez votre budget global en incluant une marge de sécurité de 10 à 15 % pour les imprévus.
- Réalisez un état des lieux complet : métrés précis, photos et relevés des réseaux (électricité, eau).
- Anticipez les raccordements extérieurs (éclairage, arrosage, portail) avant le terrassement pour éviter de détériorer les finitions.

Démarches administratives et légales

- Consultez le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en mairie pour connaître les contraintes d'aspect, de matériaux et de hauteurs.
- Déposez une déclaration préalable de travaux (DP) pour toute modification extérieure ou création d'emprise au sol entre 5 et 20 m².
- Exigez systématiquement la garantie décennale de chaque artisan pour couvrir la solidité de l'ouvrage pendant 10 ans.

Organisation et exécution

- Respectez l'ordre des phases : 1. Gros œuvre et étanchéité, 2. Réseaux, 3. Isolation et cloisons, 4. Finitions.
- Élaborez un planning de chantier incluant des marges de manœuvre entre les corps d'état pour absorber les retards potentiels.
- Organisez la gestion des déchets : trie les déchets dangereux et évacuez les gravats vers une déchetterie agréée.

Conformité et qualité

- Vérifiez la conformité des équipements de chauffage et de la ventilation (VMC) pour garantir la qualité de l'air intérieur.
- Assurez-vous que chaque étape respecte les normes de sécurité en vigueur avant de passer à la phase suivante.